

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des fommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*"Point de Fin de Bois  
En Seigle 12 gr Enavoine 12 gr ont  
En argent 25 francs pour la portion  
de Villard le Conte*

*"L'ancien Gouvernement a eu  
donner cent francs à la Commune  
pour l'école, dont l'Interest est  
Compris à la somme ci-dessus*

"  
"  
"  
"  
"  
"  
"

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

43 / J: 22

*Neiryux*

*un Village*

*Commune de Neiryux*

*Paroisse de Hierrens agence de Neiryux*

*District de Moudon Canton Leiman*

*Le Moulin un quart d'heure*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

g. Leurs noms.

h. Leurs distances réciproques.

I I.

## INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &amp; combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes &amp; réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

## RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? &amp; de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

" Gillard le Conte 1/2 heures le même  
 " Regent  
 " obtiens 1/2 heures  
 " Buspy 1/2 heures  
 " Hierrens 1/2 heures  
 " Denezy 1/2 heures

" Sabe, appeler, à lire à Crier, à écrire  
 " l'orthographe, à chiffrer, à la Musique  
 " à chanter, le catéchisme

" obtiens l'école toute l'année  
 " Excepté 6 semaines en la moisson

" La palette, le Testament, les Psalms  
 " et le Catéchisme

" Sablement

" trois heures à Beyrux et trois  
 " heures à Gillard par jours

"

" L'ancien Bailli, après un examen  
 " du Ministre

" De Beyrux

" Jean Jacques Martin

( 3 )

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens &amp; fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, &amp; à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

" age de 50 ans

" ayant 6 enfans

" 18 ans à Beyrux et Villard

" Régent à Buspy 12 ans

" Joint de Vocation

" Les enfans qui fréquentent l'école  
 " tant garçons que filles en  
 " hiver, sont de 110 enfans et  
 " un peu moins en été

"

"

"

"

" Joint

" on paye 1/3 de boisse par enfant  
 " à 2 boisse d'argent par année  
 " N'est en bon état la maison  
 " de l'école

" N'y a qu'une chambre pour  
 " l'école

" Le Régent loge chez lui à sa  
 " maison

" La Commune

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Point de Vin & char de Bois  
En seigle 12g En Avoine 12g ou  
En orge 26 francs pour la portion  
de Heyrut  
L'ancien Gouvernement a eu pour  
pour l'écoule cent francs et fer  
Tachez on vingt francs dont l'Int.  
est compris ce de plus ala somme*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

45  
J. 23

27 écoles établies en Suisse  
L'enseignement ne s'est pas

avant 1811

après 1811

1.

*La maison d'école est entre  
Leyres & Rossens, qui sont  
deux hameaux également  
éloignés de la maison d'école  
& qui ne composent qu'une  
même Commune;  
c. de la Paroisse de Domartin  
de l'agence de Leyres & Rossens.  
d. District de Moudon  
e. Canton du Léman*

3° Le moulin & les Thuilleries  
rue Rossens

a. Environ un quart d'heure

b. Au moulin & trois enfants